



REGLEMENT

Portage de repas à domicile

(Vu de la Délibération n°2016.07.22.05)

La Commune de Les Tourrettes propose aux personnes bénéficiant de prestation retraite (sécurité sociale, MSA, Autre) et aux personnes ayant des difficultés irréversibles à se déplacer (handicap, suite d'accident, etc), un service de portage de repas complets à domicile.

Fonctionnement :

Les repas confectionnés et conditionnés par la société API Restauration, sont livrés par un employé communal, tous les matins dans des petits colis, pouvant être réchauffés au micro-ondes. Les repas du samedi et du dimanche sont livrés ensemble le vendredi matin.

Inscriptions :

Auprès du secrétariat en Mairie au 04 75 90 06 27 le nombre de repas devra être précommandé une semaine à l'avance avec la possibilité de confirmer ou infirmer sa commande **la veille de la livraison avant 09h00 par téléphone.**

Tarifs

En vigueur au 22 juillet 2016.

Tarif unique : 7 € TTC Facturation et paiement auprès du secrétariat de la Mairie.
Le tarif comprend le repas complet avec 5 composantes --- 1 entrée (crudités, légumes cuits, charcuteries...) 1 plat protidique (viande, poisson, œuf...) 1 plat d'accompagnement (légumes ou féculents) 1 fromage ou 1 préparation au lait (yaourt, crème lactée) 1 dessert (fruit de la saison, compote, pâtisserie...) 6 éléments : selon la saison, une seconde entrée sera proposée en période estivale et un potage en période hivernale.

Le service de livraison à domicile est assuré gratuitement auprès des personnes adhérentes au service de portage.

Informations :

Le présent règlement validé par le Conseil Municipal du 22 juillet 2016 est susceptible d'être modifié, complété sur proposition du Maire par le Conseil Municipal. Un exemplaire est remis à chaque adhérent.

Compétences :

Tous les différents pouvant exister à l'occasion de l'exercice du service de portage sont de la compétence exclusive du Maire et pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement d'un commun accord, les parties (Commune de LES TOURRETTES et Adhérents au service) s'en remettent à la Loi ;

Les Tourrettes, le 29 août 2016

Le Maire,

Jean-Pierre LAVAL

